

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 mars 2013

SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N° 847)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2276

présenté par
M. Germain

ARTICLE 16

À la première phrase de l'alinéa 17, substituer aux mots :

« l'entrée en vigueur »

les mots :

« la promulgation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.